

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

N° *1040* /DCTP/SPV/BPH/SI

Rabat, le

29 AVR 2009

## ATTESTATION

Le Chef du Service de la Protection des Végétaux atteste que le produit à usage agricole:

Nom Commercial	Teneur (en p/v)
<b>- PERFECTOSE</b>	21% Acides aminés totaux
	11% Acides aminés libres
	8,05% Azote (N) total (dont 4,7% Azote (N) organique et 3,35% Azote (N) ammoniacal)
	37,82% Matière organique

N'est pas soumis à la législation sur les pesticides actuellement en vigueur au Maroc.

Cette attestation est délivrée à la société **OMNIUM AGRICOLE DU SOUSS** pour servir et valoir ce que de droit.

Le Chef du Service  
de la Protection des Végétaux  
*F. Bouc*  
A.I

Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes

Avenue Hassan II - Km 4 - Station Debagh - Rabat  
B.P: 1308 - Tél. Standard: 037 69 03 75/69 11 87 - Fax: 037 29 75 44